



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 30 juin 2020

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 06 juillet 2020. Délibération 2020-41

Le six juillet deux mille vingt à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mounir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide FAYE, Norbert COLLIAT, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Pierre HEINRICH, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Fatima KRAIM, Florian BERNHEIM

Procuration : Vincent GOSSE donne procuration à Morgan BOUCHET, Yanice ZIDOUN donne procuration à Mireille PERINEL

Absent(e)s :

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Angèle ABBATTISTA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée

Rapporteur : Stéphanie COLPIN

Objet : Tarification du transport scolaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2009 – 091 du 30 septembre 2009,
Vu la délibération 2019 – 38 du 17 juin 20219.

La priorité de la commune depuis de nombreuses années, est de rendre accessible ses services au plus grand nombre de familles. Le tarif mensuel n'a pas augmenté depuis 2009, soit 11 années.

Le transport scolaire est mis en place tous les jours d'école, matin et soir, pour les enfants scolarisés sur l'école Simone Veil.

Les tarifs prennent en compte le coût du bus avec chauffeur, ainsi que l'encadrement par un(e) accompagnateur(trice). La ville prend à sa charge la quasi-totalité du coût réel du service.

Stéphanie Colpin propose de maintenir les tarifs du transport scolaire pour l'année 2020-2021 :

- Le forfait mensuel est de 13,10 €, quel que soit le nombre de trajets effectués dans le mois.
- La carte de 10 voyages est facturée 15 €. Elle est valable 3 ans et peut être utilisée par toute la fratrie.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,

le 07 juillet 2020

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,



Sylvain LAVAL.

